



# BOURSE EURORÉGIONALE

## CAHIER DES CHARGES

01   Critères de sélection.....	2
A · Étudiant·es et doctorant·es éligibles .....	2
B · Mobilités éligibles .....	5
02   Caractéristiques de la bourse .....	6
03   Calendrier des demandes .....	6
04   Sélection et notification des résultats .....	7
A · Critères .....	7
B · Commission de sélection.....	7
05   Notification et versement de la bourse .....	7
06   Personne de contact.....	8

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un *Groupement européen de coopération territoriale*, créé le 12 décembre 2011 dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein.

La *Bourse Eurorégionale* est un dispositif lancé par l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre en 2016, qui consiste à accorder une bourse mensuelle aux étudiant·es et doctorant·es étudiant dans l'un des trois territoires de l'Eurorégion qui souhaitent séjourner dans un autre des trois territoires. Depuis 2021, la bourse eurorégionale se décline en deux volets : un pour les étudiant·es et un pour les doctorant·es. Bien que similaires, chaque volet de la bourse possède ses propres spécificités et conditions d'éligibilité.

L'objectif de la bourse est de promouvoir la mobilité entre les territoires de l'Eurorégion afin de renforcer le sentiment eurorégional, dans une philosophie d'internationalisation de proximité. La bourse contribue à une meilleure connaissance de la zone transfrontalière par les étudiant·es et les doctorant·es, grâce à une expérience universitaire qui enrichit leur CV et leur donne l'occasion d'acquérir des compétences interculturelles.



## 01 | CRITÈRES DE SÉLECTION

### A · ÉTUDIANT·ES ET DOCTORANT·ES ÉLIGIBLES

Pour être éligible à la Bourse Eurorégionale, il faut remplir les conditions suivantes :

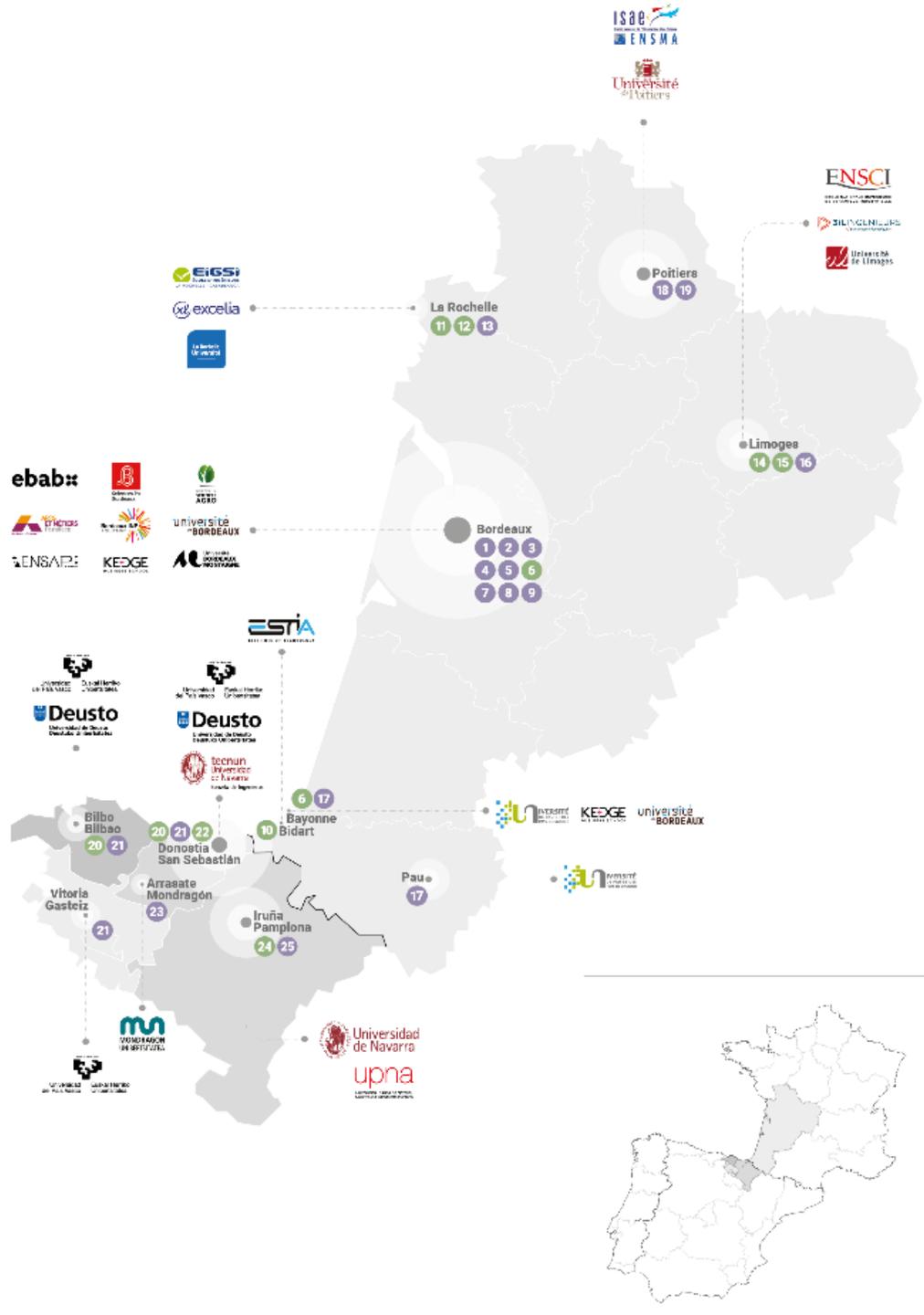
- Universités d'origine : la personne qui souhaite effectuer une mobilité doit être inscrite dans l'une des universités suivantes :

Euskadi	Université du Pays basque (UPV/EHU, campus de Leioa, Saint-Sébastien et Vitoria-Gasteiz) Université de Deusto (campus de Bilbao et Saint-Sébastien) Université de Mondragón
Navarre	Université publique de Navarre (UPNA, Pampelune) Université de Navarre (Pampelune)
Nouvelle-Aquitaine	Université de Bordeaux (Bordeaux) Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux) Université de Pau et des Pays de l'Adour (campus de Pau, Bayonne, Anglet et Mont-de-Marsan) Université de La Rochelle Université de Poitiers Université de Limoges Sciences Po Bordeaux (Institut d'études politiques de Bordeaux) Bordeaux Sciences Agro (École d'agronomie de Bordeaux) Bordeaux INP (Institut national polytechnique de Bordeaux) ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers de Bordeaux) ESTIA (École supérieure des technologies industrielles appliquées de Bidart) EnsapBx (École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux) Kedge Business School (Bordeaux) EbaBx (Ecole supérieure d'art de Bordeaux)



	ISAE-ENSMA - Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Aérotechnique (Poitiers) ESC Pau BS (Ecole Supérieure de Commerce de Pau)
--	--

- Niveau d'étude : la personne étudiante ou en apprentissage doit être inscrite en Licence, Master ou Doctorat.
- Autres critères : Pas de critères d'âge, de nationalité ou de critères sociaux.



Carte des universités éligibles





## B · MOBILITÉS ÉLIGIBLES

	VOLET ÉTUDIANT	VOLET DOCTORANT
Types de mobilité	La bourse finance des séjours d'études, c'est-à-dire des séjours pendant lesquels la personne étudiante suit des cours dans une université autre que celle dans laquelle elle est inscrite. Cela exclue les mobilités de stage.	La bourse eurorégionale finance des séjours de recherche, c'est-à-dire les séjours durant lesquels la personne inscrite en Doctorat effectue des travaux de recherche nécessaires à l'obtention de son diplôme et sous la supervision d'un·e référent·e académique au sein d'une université, d'un laboratoire ou d'un institut de recherche rattaché à une université.
Universités d'accueil et d'origine	La mobilité doit avoir lieu dans l'une des universités citées plus haut au sein du territoire eurorégional.	
Durée de la mobilité	Un semestre ou une année universitaire complète	Pas de durée minimum et jusqu'à un an
Aide octroyée	Entre 3 et 5 mois	Entre 15 jours et 5 mois

- Cas spécifique :
  - Les doctorant·es en contrat de cotutelle : Les personnes inscrites en contrat de cotutelle entre deux universités du territoire et effectuant dans ce cadre une mobilité d'un an sont éligibles.
  - Les élèves en contrat d'apprentissage : Les apprenant·es du territoire eurorégional peuvent également bénéficier de la bourse s'ils effectuent un séjour d'étude dans l'une des universités des trois territoires.
  
- Pièces spécifiques à fournir pour les doctorant·es : Pour être éligible, les personnes inscrites en doctorat souhaitant bénéficier de la bourse doivent remplir le formulaire en ligne en joignant les justificatifs suivants :
  - Une attestation d'inscription en doctorat
  - Une attestation d'accueil dans l'établissement d'origine signée par la structure d'accueil
  - Un résumé du projet de thèse



## 02 | CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

La bourse de l'Eurorégion est cumulable avec d'autres types de financement d'études (Erasmus+, bourse doctorale) et peut financer les séjours sur 2 à 5 mois pour le volet étudiant, et sur des durées de 15 jours à 5 mois pour le volet doctorant.

Les montants sont répartis selon la règle générale de 300 euros par mois. De 0.5 à 5 mensualités peuvent être attribuées.

Les subventions sont proportionnelles à la durée du déplacement, c'est-à-dire :

- Pour une mobilité courte de 15 jours à 1 mois (seulement pour les doctorant-es) : accompagnement sur toute la durée
- Pour une mobilité entre 3 et 5 mois : 3 mois d'accompagnement maximum
- Pour une mobilité entre 6 et 8 mois : 4 mois d'accompagnement maximum
- Pour une mobilité de plus de 9 mois : 5 mois d'accompagnement maximum

## 03 | CALENDRIER DES DEMANDES

Volet étudiant	Volet doctorant
<p>Les projets de mobilité doivent être présentés en ligne sur le site Web de l'Eurorégion : <a href="https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-etudiante/">https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-etudiante/</a></p> <p>Ensuite, l'étudiant-e présente son projet sur la plateforme Aquimob selon les étapes présentées dans le guide d'utilisation (<i>voir en annexe</i>).</p> <p>Les dossiers doivent être soumis en ligne entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre.</p>	<p>Les projets doivent être présentés en ligne sur le site Web de l'Eurorégion, en remplissant le formulaire disponible sur la page doctorant-es : <a href="https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-doctorante/">https://www.euroregion-naen.eu/je-suis-une-doctorante/</a></p> <p>Les dossiers peuvent être soumis tout au long de l'année.</p>



## 04 | SÉLECTION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

### A · CRITÈRES

Si le nombre de demandes de bourses dépasse l'enveloppe totale disponible, la sélection se fera sur la base d'une répartition équitable du nombre de bourses de mobilité par université d'origine. L'Eurorégion veillera également à assurer un équilibre entre les genres, les disciplines et les diplômes, tout en donnant la priorité aux personnes débutant leurs études, recherchant une première mobilité et sans autre soutien financier. L'Eurorégion se réserve le droit d'appliquer tout autre critère, à sa discrétion, qu'elle juge approprié.

### B · COMMISSION DE SÉLECTION

La sélection des bénéficiaires est effectuée par une commission composée :

- D'au moins un gérant du système AquiMob,
- D'au moins un·e représentant·e de l'Eurorégion.

Pour le volet étudiant, la sélection a lieu en fin d'année administrative (novembre-décembre). Pour le volet doctorant, le comité peut tenir une ou deux commissions par an, selon l'enveloppe disponible.

Une liste d'attente sera établie.

## 05 | NOTIFICATION ET VERSEMENT DE LA BOURSE

L'Eurorégion notifiera sa décision aux personnes sélectionnées par courrier électronique.

Le paiement de la bourse sera effectué en deux versements :

- 80 % du montant total de la bourse sera versé après réception de la notification, sur présentation par l'étudiant·e ou le·la doctorant·e des documents suivants, dans le délai d'un mois après la notification d'attribution :
  - *Attestation de début de mobilité signée et datée par l'université d'accueil (comprenant le logo et une mention de l'Eurorégion)*
  - *Un RIB complet sur lequel figure nom et prénom, nom de la banque et IBAN*
  - *Une copie de la pièce d'identité (CNI, DNI ou passeport)*
- Les 20 % restants de la bourse seront attribués à la fin de la mobilité, sur présentation du *certificat de fin de mobilité*.



## 06 | PERSONNE DE CONTACT

Pour tout complément d'information concernant la Bourse Eurorégionale et la procédure de candidature, veuillez vous adresser à [bourse@euroregion-naen.eu](mailto:bourse@euroregion-naen.eu).